

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

COMPTE RENDU DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

Personnes présentes :

- ✚ Représentants des familles : Mme JOLY Béatrice, M. COURIO Joseph, Mme LE COZ Jeanne
- ✚ Représentantes du personnel : Mme DAVID Brigitte, Mme BIDAULT Mélanie
- ✚ Représentantes des résidents : Mme VERSIGNY Eliette, Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane
- ✚ Représentante de la direction de la résidence : Mme UMONT Corinne
- ✚ Invités : Mme GUYOT Youna (Psychologue), Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente), Docteur LEBRUN Hervé (Médecin Coordonnateur), M. LE DANTEC (Responsable d'Ansamble/Breiz Restauration)

Personnes excusées :

- ✚ Représentante des résidents : Mme VIAL Denise
- ✚ Représentante du personnel : Mme MUSSET Marie-Céline
- ✚ Représentant du Conseil d'administration : M. POULMARC'H Dominique
- ✚ Représentant de la municipalité : M. FALQUERHO Gérard

Début de la séance à 10h30

Mme UMONT Corinne anime la séance et présente l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 30 juin 2016
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Point médical
 - le respect des régimes alimentaires
 - les directives anticipées
 - la personne de confiance
 - les lunettes (gravure du nom du résident) par opticien à domicile
5. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 30 juin 2016

Le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 30 juin 2016 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

2. Point sur la restauration

Une commission de restauration a eu lieu le mardi 13 septembre 2016 en présence de 11 résidents. Brigitte, l'animatrice effectue le compte rendu de cette commission.

- **Le petit déjeuner** : les derniers résidents servis se plaignent d'avoir le café froid. Il est précisé que le personnel soignant a pris pour habitude de le réchauffer au micro-onde
- **Le déjeuner** : lors de la dernière commission de restauration, les résidents avaient demandé de mettre à disposition dans des ramequins de la vinaigrette sur les buffets. La direction constate beaucoup de vaisselle cassée et de couverts manquants. Pour se faire, la résidence a dû récemment passer commande de vaisselle supplémentaire. Pour information, la dernière commande passée en décembre 2015 était sensée couvrir l'année en cours. De plus, les résidents se plaignent toujours que le plat principal soit froid. Quant à un problème avec le chauffe-assiettes, sujet déjà évoqué lors du dernier conseil de la vie sociale, aucun dysfonctionnement n'a été constaté par le personnel de restauration. L'ensemble des résidents observent de nettes améliorations quant à la présence de poissons frais, sur la variété des fromages et des desserts. Certains résidents demandent à pouvoir déguster du pot au feu avec de la queue de vache.
- **Le goûter** : pas de remarques particulières
- **Le dîner** : beaucoup de résidents sont insatisfaits de la qualité des potages. Ceux-ci manquent parfois de goût, et sont toujours préparés avec les mêmes légumes. Le lard salé dégusté dernièrement était trop salé.

Par la suite, Mme VE émet son point de vue sur la restauration. Elle souhaiterait avoir au menu de la purée de pois cassés. Elle qualifie les intitulés de menus de « parfois ronflant ». Quand arrive l'assiette, ce n'est pas toujours ça (en parlant du risotto) qui ressemblait à une grosse pâte. M. LE DANTEC indique que le mode de production pour le repas du midi et du soir est différente et qu'il conviendra de proposer ce plat plutôt au déjeuner. Quant à Mme LE F., elle indique qu'en ce moment la soupe n'est pas assez chaude. Les temps derniers, celle-ci était bouillante.

Pour conclure ce point, Brigitte a pris pour habitude d'annoncer en fin de lecture du journal, les menus du jour. Elle observe que des fois les intitulés des menus ne correspondent pas à ce qui est servi en raison d'un problème d'approvisionnement.

M. LE DANTEC, Responsable Ansamble a pris note de toutes ses doléances et informera son personnel.

3. Point sur l'animation

L'animatrice annonce le programme des semaines à venir :

- Mardi 30 août 2016 : barbecue au déjeuner + soirée dînatoire avec danse. Les amuse-bouche ont été confectionnés par les résidents du PASA
- Mardi 13 septembre 2016 : commission de restauration
- Jeudi 22 septembre 2016 : les pré-olympiades à la salle des fêtes de Kergoff à Caudan
- Mercredi 28 septembre 2016 : repas des aînés organisé par le CCAS de Caudan pour 7 résidents
- Du lundi 3 au vendredi 7 octobre 2016 : la semaine bleue (semaine dédiée aux personnes âgées). Il est prévu :
 - le jeudi 6 octobre durant l'après-midi : un atelier tricot avec l'association « Caudan vous Accueille », une marche à Kergoff avec

les 2 autres EHPAD de Caudan, l'IME de Kergadaud et une école de Caudan.

- le vendredi 7 octobre : un atelier pâtisserie avec une classe de CP de 26 élèves de Caudan
- Mardi 18 octobre 2016 : repas à thème « les cow-boys » :avec dégustation d'un chili con carne
- Jeudi 17 novembre 2016 : réunion des familles à partir de 20h00

Brigitte tient tout particulièrement à remercier les bénévoles : M. C. et M. LE R pour l'entretien des espaces verts de la résidence et Mme LE C pour sa participation à la lecture du journal chaque lundi.

M. C. fait remarquer qu'il s'est trouvé en porte à faux le mois dernier en présence des jardiniers du C.A.T. qui assurent l'entretien des espaces verts de la résidence. Afin d'éviter tout malentendu avec les jardiniers, il demande à être contacté 2 à 3 jours avant leur intervention afin de décaler sa venue. M. C se propose également d'organiser une exposition sur le thème des champignons avec pourquoi pas une cueillette de champignons dans le bois jouxtant la résidence la veille.

4. Point médical

- **le respect des régimes alimentaires**

Le Docteur LEBRUN indique que les régimes alimentaires sont notifiés sur l'ordonnance et respectés à la lettre par les cuisines. Cependant, il est constaté que certains résidents transgressent ses règles et sollicitent régulièrement des familles pour acheter quelques sucreries. La direction demande aux familles de se limiter à son parent.

M.C demande si à titre exceptionnel il est possible de donner un part de gâteau quand une famille organise un goûter en salle à manger. Le Docteur LEBRUN indique que des écarts dans les régimes alimentaires sont tolérés mais dans le doute, il est conseillé d'avoir l'aval du service infirmier.

- **les directives anticipées**

Le Docteur LEBRUN indique que les directives anticipées, mises en place dans le cadre de la loi Leonetti sont des instructions écrites relatives à la fin de vie et aux conditions de limitations ou d'arrêt de traitements éventuels que donne par avance une personne majeure consciente pour le cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. Les directives anticipées doivent être rédigées par le déclarant, datées et signées. Si le déclarant n'est pas en mesure d'écrire ses directives, il peut se faire assister d'une personne de confiance

- **la personne de confiance**

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance. Parmi ses missions, elle pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé et, si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole

Qui peut-être la « personne de confiance » ? Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission peut l'être. Ce peut être votre conjoint, un de vos enfants ou un de vos parents, un ami, un proche, votre médecin traitant. Il est important que vous échangiez avec elle afin qu'elle comprenne bien vos choix et votre volonté, et puisse être votre porte-parole le moment venu. Elle ne devra pas exprimer ses propres souhaits et convictions mais les vôtres et doit s'engager moralement vis-à-vis de vous à le faire. Elle doit être apte à comprendre et respecter les volontés énoncées dans une situation de fin de vie et mesurer la possible difficulté de sa tâche et la portée de son engagement. Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission. Une personne peut refuser d'être votre personne de confiance

- **les lunettes (gravure du nom du résident) par opticien à domicile**

Pour remédier au problème de pertes de lunettes auquel la résidence est confrontée régulièrement, Audrey, l'Infirmière référente indique qu'il serait judicieux de procéder à la gravure du nom du résident sur la monture. Bretagne optique (Opticien à domicile) qui intervient ponctuellement à la résidence propose ce service moyennant un coût dégressif selon le nombre de demandes. Les personnes intéressées par ce service sont priées de se faire connaître.

5. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Question de la fille de Mme V. (boîte à idées)

- *« Appeler les résidents par leur prénom et les tutoyer. Bien sûr en accord avec les personnes. Ceci pour plus de convivialité. A débattre. ».*

Le Docteur LEBRUN indique qu'il y a lieu d'instaurer le vouvoiement. Les résidents étant avant tout nos clients, donc pas de familiarité avec les clients. Cependant, il peut exister quelques cas où la demande émane du résident.

Propositions de la part de Mme E., fille de Mme E. (boîte à idées)

- *« Mettre une photo de la résidente locataire sur la porte de sa chambre. Il y a beaucoup de personnes désorientées qui se trompent et peut-être cela pourrait-il les aider ? »*

Youna, la Psychologue observe que beaucoup de résidents ne se reconnaissent pas dans le reflet d'un miroir. Certaines portes de chambres sont identifiées par des images évoquant des souvenirs. Pour apposer la photo du résident sur la porte, il y a lieu de respecter le droit à l'image.

- *« Pourrait-on sortir quand le temps le permet les personnes en fauteuil, les installer au jardin près de la salle à manger (11h00/11h30) ne devrait pas être plus long ou compliqué que de les installer au salon à la télé. Car si les familles ne peuvent pas venir, les résidents ne sortent pas. Alors que les personnes un peu plus autonomes même avec un déambulateur peuvent sortir seuls ou avec l'aide de Brigitte, l'animatrice ».*

En raison des soins de nursing du matin, il est impossible de libérer du personnel. Cependant, une refonte des plannings du personnel soignant depuis le 5 septembre dernier a permis de dégager des temps de référents supplémentaires l'après-midi et permettra ainsi de favoriser suivant la météo des sorties dans le jardin.

- *« Ma mère trouve que la nourriture est un peu fade. La purée revient souvent. En réunion en janvier, on a parlé de mettre plus d'épices (curry...) pour agrémenter les plats. Mais pour les personnes qui mangent « moulu » la variété des plats resterait limitée selon ma mère ».*

La nourriture est la même pour tout le monde que soit en texture normal ou mixé. Mme J. confirme qu'il y a une nette amélioration quand aux repas mixés mais que certains plats ne peuvent être mixés comme la quiche. Il est donc proposé un plat de substitution.

- *« Par rapport à l'horaire des activités (chorale, cuisine...) est-ce qu'il serait envisageable de décaler et de les faire plus tard pour permettre aux résidents un temps de sieste (1h/1h30). Donc il faudrait proposer les activités vers 15h00/15h30 ou alors le matin. Le matin, c'est toujours la même activité (lecture du journal) intéressante mais on pourrait de temps en temps la proposer l'après-midi et faire pâtisserie ou chorale le matin ? Dans le cas de ma mère, elle aime beaucoup la pâtisserie et la chorale mais ne peut y assister car*

elle a besoin de reposer ses jambes. A 15h00/15h30, elle est relevée et pourrait assister à une activité. Or, il n'y a plus d'animation. »

Brigitte fait remarquer que d'un point de vue organisationnel, il est impossible de décaler les horaires et ceux-ci ne sont pas extensibles. Le temps d'installation en salle à manger (préparation de la salle et accompagnement des résidents) demande en moyenne $\frac{3}{4}$ heure le matin et l'après-midi. Assurer la lecture du journal chaque matin constitue aussi un repère pour beaucoup résidents.

Mme VE observe qu'il y a quelques résidents qui dorment pendant la lecture du journal. Youna indique que le fait qu'ils aient les yeux fermés ne dit pas forcément qu'ils dorment. L'attente en salle à manger avant la lecture est aussi vécue comme une pré-animation Ce rendez-vous est beaucoup apprécié par les résidents car il est vécu comme un moment d'échange.

Mme VE constate que le 1^{er} étage est souvent désert aux environs des 10h30. Pourquoi les salariés ne feraient-ils pas leur pause à l'étage. Mme UMONT indique que beaucoup de salariés sont fumeurs et ont besoin de se retrouver pour échanger. Cependant, durant les pauses, il y est à noter que 2 salariés sont présents à l'étage.

Fin de la séance à 11h50

Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)

Jeudi 8 décembre 2016

à partir de 10h30

La Directrice,
Corinne UMONT

Coordonnées des Représentants des familles que vous pouvez joindre :

Mme JOLY Béatrice : 09 51 77 20 48

Mme LE COZ Jeanne : 02 97 76 02 96

M. COURIO Joseph : 02 98 96 70 36